

Peine capitale

Alors, qu'est-ce qui arrive? C'est que lorsqu'ils sortent au bout de deux ou trois ans, on leur dit: Si vous êtes repris en sortant d'ici à faire un autre vol à main armée, vous allez finir votre peine de 10 ans et vous devrez compléter une autre peine peut-être de 8 ou 10 ans. Alors le type, lui, s'arrange de telle façon que, s'il va faire un vol à main armée, il veut être certain qu'il n'est pas repris. Alors, qu'est-ce qu'on fait? C'est que peut-être qu'on va pousser la farce jusqu'au meurtre.

Alors la première chose, monsieur le Président, ce serait de suivre son idée, de voir à la réforme du système carcéral. C'est vrai lorsqu'il dit aussi que nous sommes tous des êtres humains et non pas parce que ceux qui sont favorables à la peine capitale sont moins humains que ceux qui sont contre la peine capitale. Moi, je vous dis une chose par exemple, monsieur le Président, j'en étais un qui était très favorable à la peine capitale, mais c'est très facile en dehors de ces murs de dire que je suis pour ou contre la peine capitale. Mais lorsqu'il s'agit d'un parlementaire qui vient donner un vote ici et qui dit: Moi, en disant oui, je dis oui à la peine capitale, je dis oui dans ce beau pays qui est le Canada, qu'on engage des bourreaux pour tuer des êtres humains . . .

Alors, je demande aussi au même député: Est-ce qu'il ne devrait pas faire passer le système carcéral, la perfection du système carcéral avant, et ensuite, si on est tellement des êtres humains, est-ce que, si demain on vous demandait d'accepter d'être bourreau, vous l'accepteriez?

[Traduction]

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole plus tôt, je voulais simplement signaler au député de Bourassa qu'il s'agit selon moi d'un débat non partisan et qu'il incombe donc de toute évidence à monsieur le Président de donner la parole aux députés qui veulent poser des questions, sans alterner nécessairement entre les divers partis. Je pense que c'est vraiment là le sens de ce débat.

Le député a laissé entendre que la peine capitale était ma priorité au cours de ma campagne électorale. Ce n'était absolument pas le cas, bien au contraire. Ce qui m'intéressait de prime abord, c'était de rétablir l'économie du pays. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement a essayé de faire.

Nous nous étions certes engagés à remettre sur le tapis la question de la peine capitale, mais beaucoup d'autres questions devaient cependant passer avant. Ce débat est maintenant amorcé, et je pense que nous respectons ainsi concrètement notre engagement.

Je sais où le député veut en venir. J'ai effectivement fait allusion à l'étude sur le système de libération conditionnelle et de mise en liberté que doit entreprendre le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général sous la présidence de mon collègue, le député d'Ottawa-Ouest. Je crois qu'il s'agit d'une étude très importante.

Par ailleurs, j'estime que le rétablissement de la peine capitale dans certains cas est nécessaire afin de renforcer notre

système de justice et de permettre aux honnêtes citoyens de se sentir en sécurité sur nos rues.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux commentaires est maintenant terminée. Avant d'accorder la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), je dois d'abord écouter le député de Victoria (M. McKinnon) qui veut invoquer le Règlement.

M. McKinnon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet encore une fois du dépôt des pétitions. Ce matin, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a présenté une pétition qui, nous a-t-il clairement dit, contenait plusieurs milliers de noms. C'est ce qu'il aurait souhaité, et il a sans doute déployé beaucoup d'efforts pour recueillir ces noms dans tout le pays. On peut lire au bas de toutes ces pétitions: «Veuillez retourner port payé à», vient ensuite le nom du député de Winnipeg-Nord-Centre, critique du NPD pour les postes, Chambre des communes, Ottawa.

Au lieu de contenir plusieurs milliers de noms, ces pétitions n'en contiennent que 607. Je me demande pendant combien de temps encore il nous faudra écouter ces exagérations qui n'ont pour seul but que de faire croire à ceux qui nous écoutent que des milliers de personnes s'opposent au rétablissement de la peine de mort alors qu'il n'y en a que 607 dans ce cas-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Keeper: Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de répondre à mon collègue. Je veux l'assurer que j'ai toute une autre pile de pétitions sur mon bureau que je n'ai pas eu le temps de signer ce matin et que je signerai et déposerai demain.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous poursuivez le débat . . .

M. Keeper: Permettez-moi de poursuivre, monsieur le Président, puisque vous le lui avez permis.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous poursuivez le débat et ce n'est pas le temps. La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

M. Keeper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous lui avez permis de le faire, mais vous agissez autrement avec l'Opposition.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai déjà écouté le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Keeper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai entendu le député de Victoria. J'estime qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. Je crois qu'il en est de même pour vous. La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

M. Keeper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.